



Description brève de la solution de branche	Rédaction : CSST/M.Binggeli Date : Juillet 2000 Révision : Janvier 2008
Désignation de la solution de branche	Organisme responsable
Santé et sécurité au travail dans les administrations cantonales et fédérales	Commission santé et sécurité au travail

Groupes économiques (GE)		Branche entreprises	Membres de l'Association	Participants à la SDB
Groupes d'assurance				
Administrations cantonales ainsi que l'administration fédérale générale. Établissements de droit public et institutions publiques d'une certaine autonomie. Primes : classe 40M	Nombre d'entreprises ≥ 100			10
	Nombre d'entreprises 20 – 99			
	Nombre d'entreprises 0 - 19			
	Nombre total d'entreprises			10
	Nombre d'employés			127'000
Adresse de contact	Approbation CFST	Organe d'exécution responsable		
CSST secrétariat Canton de Jura Secrétariat de la CSST Daniel Krummenacher Prés roses 3 2800 Delémont	Tél. 032 420 60 00 E-Mail: daniel.krummenacher@jura.ch	Suva, ICT, IFT		
	29 juin 2000			

Bureau de liaison et de contact MSST

Abréviations	
CSST	Commission Santé et Sécurité au Travail
OC	Organe de coordination
IS	Ingénieur de sécurité
CHS	Comité hygiène et sécurité
CS	Chargé de sécurité
CSS	Correspondant santé et sécurité
ICT	Inspection cantonale du travail
IFT	Inspection fédérale du travail



Plan de la solution de branche MSST			
Principe directeur – intention – philosophie	Les autorités politiques ou leurs représentants affirment ici leur volonté absolue de préserver la vie et la santé de tous leurs collaborateurs et de mettre en place les structures et les moyens nécessaires à l'accomplissement de cette volonté. La solution de branche illustre la stratégie adoptée pour appliquer cette politique de santé et sécurité au travail.		
Objectif général	<p>L'objectif de prévention de la solution de branche est la réduction des accidents et maladies professionnels, ainsi que des problèmes de santé liés à l'environnement de travail.</p> <p>Objectifs généraux pour 2004 : Activités ayant une fréquence d'accidents > 5% : une réduction de 20% < 5% : une réduction de 10%</p> <p>Activités pour les risques non-LAA ayant une fréquence d'absentéisme > 4% : une réduction de 10% < 4% : une réduction de 5%</p>		
Organisation de la sécurité	Intercantonale/ Confédération	Canton/ Confédération	Etablissement/ Service
	CSST	CO & IS	avec risques : CHS & CS sans risques : CSS par bâtiment
	Responsabilité pour la stratégie de la solution de branche.	Responsabilité pour la mise en application au niveau canton ou confédération.	Responsabilité pour la mise en application au niveau établissement ou service.
	Secteur avec risque : CSS	Collaborateur	
	Responsable pour la mise en application dans le secteur	- observer les mesures de sécurité mise à disposition - propositions d'amélioration - participation à la formation	
Formation, information, instruction	Groupe cible : OC CHS CS CSS IS Cadre Collaborateur	Durée : 2 h. 4 h. 8 h./an 8 h./an 8 h./an 2 h. 0.5 h./an	par : IS IS externe/IS SB/IS externe IS CSS
Règles de sécurité, normes de sécurité	Un manuel de sécurité spécifique par entité de risque pour tous les collaborateurs et collaboratrices avec : - consignes de poste ; - plan d'urgence.		



Détermination des dangers, Evaluation des risques Risques les plus importants Résumé de l'analyse de risques sommaire	Détermination des dangers : L'inventaire des dangers est réparti dans 9 groupes : 1. dangers mécaniques 2. dangers physiques 3. dangers électriques 4. dangers chimiques 5. dangers biologiques 6. feu et explosion 7. poste de travail 8. bâtiment 9. divers Evaluation des risques : Une analyse de risque semi-quantitative est effectuée pour chaque danger particulier identifié. Les risques sont classés en 5 catégories selon leur ampleur : 1 négligeable 2 faible 3 modérée 4 élevée 5 très élevée Entités de risques les plus importants : Universités Décharges Ecoles d'agriculture Administration externe Service pénitentiaire Ecoles professionnelles Conciergerie Police Laboratoires, Instituts divers Archéologie
Planification des mesures, réalisation	Niveau branche : - voir les objectifs Niveau canton/Confédération : - planification sur 4 ans - plan des analyses de risque - plan de formation
Planification du cas d'urgence	- plan d'incendie et d'évacuation - premier secours - mesure de protection des personnes rénitentes
Collaboration	La participation du personnel est garantie à chaque niveau de l'organisation de sécurité et santé au travail.
Protection de la santé	- exécuter des analyses de risque de postes de travail nouveau et faire appliquer les mesures de sécurité nécessaire - L'ergonomie au poste de travail
Contrôle, audit	- statistique annuelle des accidents et de l'absentéisme - contrôle de formation - audits internes et intercantonaux
Autres aspects spéciaux ou sujets non soumis au contrôle	- saisie des accidents non-professionnel et mise en œuvre des actions spécifiques
Documents / annexes :	- concept général de la solution de branche - charte commission santé et sécurité au travail - manuel de sécurité